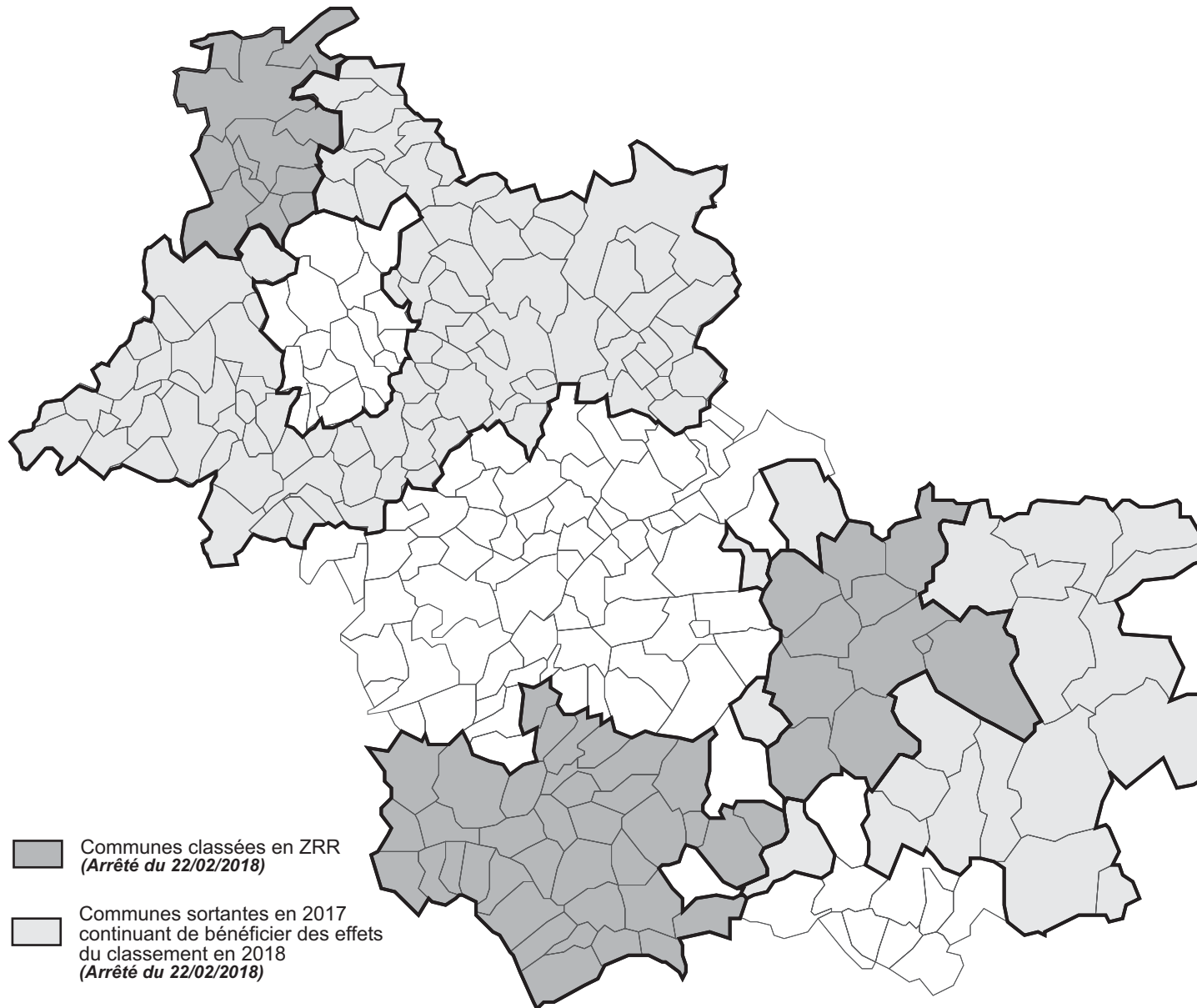


Zones de Revitalisation Rurale ZRR



- Communes classées en ZRR
(Arrêté du 22/02/2018)
- Communes sortantes en 2017
continuant de bénéficier des effets
du classement en 2018
(Arrêté du 22/02/2018)

Initiateur : Etat.

Date : les zones de revitalisation rurale ont été créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995. Redéfinition des ZRR par l'arrêté du 22 février 2018.

Définition : ces zones regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique. Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.